

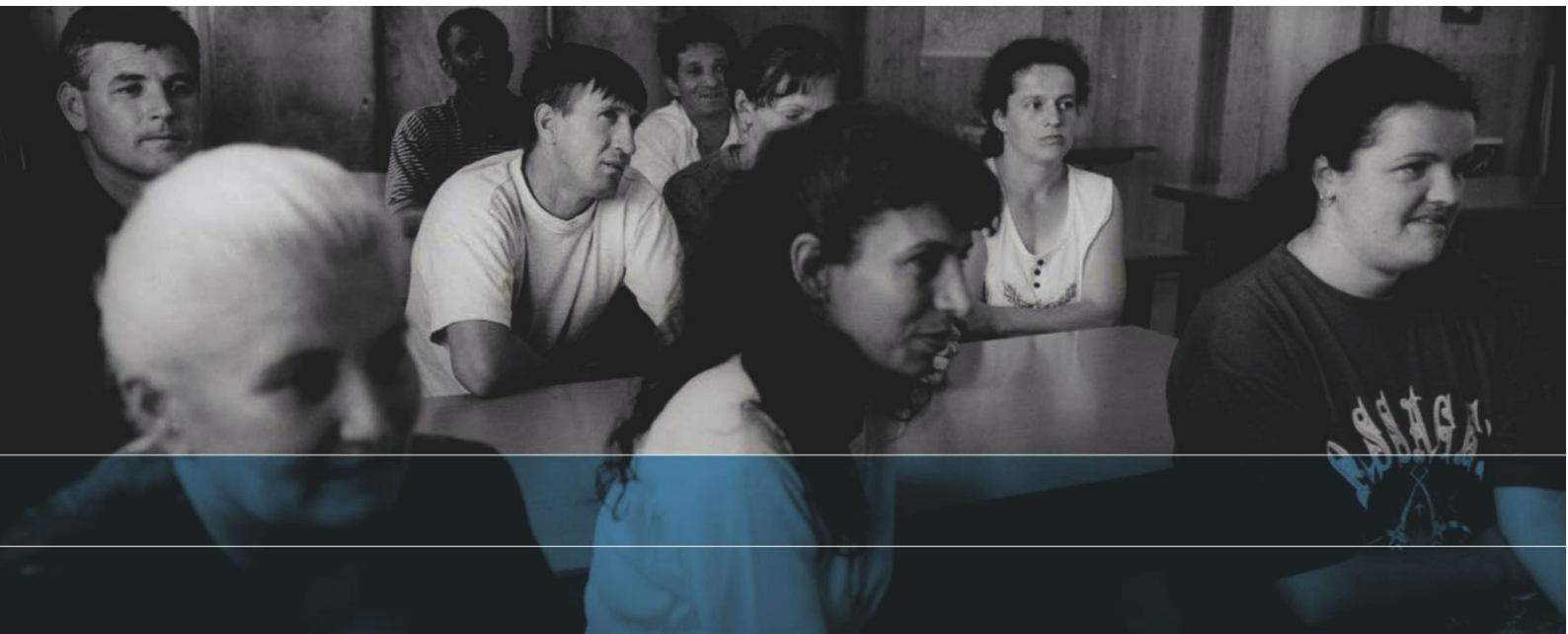


Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

**Secrétariat d'Etat aux migrations SEM**  
Information & Communication  
Service statistique

3003 Berne-Wabern, le 10 août 2020



## Statistique en matière d'asile

# 2<sup>ème</sup> trimestre 2020

# Synthèse

## Demandes d'asile

Au deuxième trimestre 2020, 1314 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 1964 de moins qu'au premier trimestre et 2033 de moins qu'au deuxième trimestre 2019.

L'apparition du COVID-19 en Europe a également provoqué une fracture dans le domaine des migrations liées à l'asile : à partir de mi-mars 2020, les migrations liées à l'asile vers l'Europe et la Suisse, tout comme la migration secondaire en Europe, ont quasi cessé. Les migrations ont également été fortement entravées par les contrôles aux frontières, la fermeture des frontières et les restrictions en matière de sortie. Si l'assouplissement progressif des mesures de contrôle à la frontière et le rétablissement presque complet de la libre circulation des personnes, depuis le 15 juin, ont ensuite entraîné une reprise de la migration des requérants d'asile, les migrations liées à l'asile sont néanmoins restées bien au-dessous du niveau qui prévalait avant la crise du COVID-19. De fait, la majorité des demandes d'asile déposées en Europe et en Suisse au deuxième trimestre 2020 l'ont été par des personnes qui s'étaient déjà rendues dans le pays de destination concerné (demandes multiples, migrants clandestins, etc.). Par conséquent, comparer les chiffres du deuxième trimestre 2020 avec ceux d'un autre trimestre, passé ou à venir, quel qu'il soit n'aurait guère de sens.

Toujours durant la période sous revue, les débarquements sur les îles grecques de la mer Égée ont été très peu nombreux. Entre avril et juin, 530 personnes, au total, y ont accosté. Au cours de la même période, 230 autres personnes ont franchi la frontière terrestre gréco-turque. Cette baisse s'explique, d'une part, par les mesures liées au COVID-19 prises par la Turquie et, d'autre part, par l'intervention de divers États européens après que la Turquie ait temporairement rouvert ses frontières aux migrants en déplacement vers la Grèce entre fin février et début mars.

Au deuxième trimestre 2020, environ 4150 personnes ont débarqué en Italie, contre 2250 au deuxième trimestre 2019. Après les chiffres extraordinairement bas qui avaient été enregistrés au premier semestre 2019, le nombre de débarquements était reparti à la hausse au second semestre 2019. Comparativement à la période qui s'étend de 2014 à 2017, il est cependant resté très peu élevé. Le rétablissement de la libre circulation des personnes, à la mi-juin, a entraîné une hausse du nombre de migrants interceptés à la frontière sud par l'Administration fédérale des douanes (AFD). Dans la grande majorité des cas, ces personnes n'entendaient pas s'arrêter en Suisse ; la situation, à cet égard, est inchangée. Celles que l'AFD a interceptées à la frontière sud avec l'Italie n'ont d'ailleurs pas souhaité déposer une demande d'asile en Suisse et ont pu être renvoyées - ou transférées - en Italie.

Durant la période sous revue, le principal pays de provenance des requérants d'asile a été l'Érythrée, avec 347 demandes (-34,5 %, soit 183 de moins qu'au premier trimestre 2020). Vingt personnes sont effectivement arrivées en Suisse. Les autres demandes d'asile de requérants érythréens sont liées soit à la naissance d'enfants dont les parents ont déjà une procédure d'asile en cours, soit à des demandes multiples ou, dans quelques cas, à des regroupements familiaux.

L'Afghanistan arrive en deuxième position du classement des principaux pays de provenance des requérants d'asile avec 194 demandes (-150 demandes, -43,6 %), suivi par la Syrie avec 137 demandes (-125, -47,7 %), l'Algérie avec 85 demandes (-171, -66,8 %), la Turquie avec 82 demandes (-228, -73,5 %) et le Sri Lanka avec 57 demandes (-115, -66,9 %).

Aucun pays de provenance n'a induit une augmentation significative du nombre de demandes d'asile au deuxième trimestre 2020. En avril, les demandes d'asile primaires (c'est-à-dire celles déposées par de nouveaux arrivants en Suisse) ont concerné 111 personnes. Ce nombre est passé à 156 en mai, puis à 290 en juin. Cette augmentation reflète l'assouplissement progressif du régime des contrôles aux frontières intérieures. Sur les 557 demandes primaires déposées au deuxième trimestre 2020, 149 l'ont été par des personnes venues d'Afghanistan, 84 par des personnes venues d'Algérie et 38 par des personnes venues du Maroc. Une grande majorité d'entre

elles se trouvaient probablement déjà en Europe, parfois même depuis longtemps, avant que n'éclate la pandémie de COVID-19.

Due à la pandémie de coronavirus, la détente de la situation migratoire que connaît actuellement l'Europe entière devrait persister quelques mois. Elle ne doit toutefois pas masquer l'important potentiel migratoire qui subsiste aux frontières de l'Europe, au Proche-Orient et en Afrique.

### **Cas réglés et effectifs en procédure d'asile**

Au deuxième trimestre 2020, 3808 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 1364 de moins (-26,4 %) qu'au premier trimestre 2020. Cette forte baisse est liée à la crise du nouveau coronavirus.

L'asile a été accordé à 1172 personnes. Le taux de reconnaissance (octroi de l'asile) s'est élevé à 32,3 % ; il est en légère hausse par rapport au trimestre précédent (30,1 %). Au total, 2031 demandes ont été rejetées à l'issue d'une procédure formelle, tandis que 181 autres, sans objet, ont été classées.

En outre, 424 décisions de non-entrée en matière (NEM) ont été rendues, dont 307 dans le cadre d'une procédure Dublin. Le SEM traite en priorité les demandes d'asile qui relèvent de la compétence d'un autre État Dublin. Il en va de même des procédures d'asile qui, pour d'autres raisons, peuvent être réglées en première instance et font l'objet d'une NEM.

Au deuxième trimestre 2020, 1262 personnes ont été admises à titre provisoire (trimestre précédent : 1628). Sur ce nombre, 1153 admissions sont le fait de décisions d'asile rendues en première instance. Par ailleurs, le taux de protection (octroi de l'asile et de l'admission provisoire dans le cadre de décisions rendues en première instance) s'est monté à 64,1 % (trimestre précédent : 61,1 %).

Par rapport au trimestre précédent, l'effectif en cours de procédure d'asile (demandes d'asile en suspens en première instance) a diminué de 2037 unités, faisant passer le nombre de demandes en cours de traitement à 4862 (-29,5 %). Si l'on compare ces chiffres à ceux de la même période de 2019 (10 218 demandes d'asile en suspens en première instance), on observe une baisse de 5356 demandes.

### **Réinstallation**

Depuis 2013, la Suisse s'engage de manière accrue dans l'admission de groupes de réfugiés dans le cadre du programme de réinstallation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce programme est destiné à des personnes particulièrement vulnérables auxquelles le HCR a reconnu le statut de réfugié. Depuis 2013, 4395 personnes ont, à ce titre, trouvé refuge dans notre pays.

Le 30 novembre 2018, le Conseil fédéral avait également pris connaissance du plan de mise en œuvre relatif à la réinstallation de réfugiés. Ce plan prévoit que la Suisse poursuive sa politique en matière de réinstallation dans le but d'améliorer la planification de l'hébergement et de l'encadrement à long terme des réfugiés par les cantons et les communes. À l'avenir, le Conseil fédéral devra fixer tous les deux ans un contingent exact d'admissions situé dans une fourchette de 1500 à 2000 personnes. Pour la période 2020/2021, il a décidé, le 29 mai 2019, que la Suisse accueillerait un maximum de 1600 réfugiés ayant particulièrement besoin d'être protégés. Les 26 premières personnes relevant de ce contingent sont arrivées en Suisse au début du mois de mars 2020. D'autres voyages, bien que déjà planifiés, ont dû être suspendus en raison de la situation liée au COVID-19.

## **Accord d'association à Dublin**

L'accord d'association à Dublin vise à ce qu'un seul État Dublin examine la demande d'un requérant d'asile. Il a pour objet non pas d'uniformiser la procédure d'asile au sein de l'espace Dublin, mais uniquement de préciser quel État Dublin a compétence pour mener une procédure d'asile. Une fois cette compétence définie, le droit national qui s'applique est celui de l'État Dublin en question.

Au deuxième trimestre 2020, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 466 personnes, car elle estimait que ces pays avaient compétence pour traiter leurs demandes d'asile. Dans 340 cas, la demande a été acceptée, l'État sollicité s'étant déclaré prêt à prendre en charge la personne. Dans 181 autres cas, par contre, la demande a été rejetée. Au total, 50 personnes ont pu être transférées vers l'État Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre au cours du deuxième trimestre 2020.

Pendant la même période, la Suisse a, quant à elle, reçu 598 demandes de prise en charge. Elle en a accepté 342 et rejeté 254. Les demandes restantes sont encore pendantes. En tout, 80 personnes ont été transférées en Suisse.

## **Départs et avis d'exécution du renvoi**

Au deuxième trimestre 2020, 311 personnes ont quitté la Suisse ou été rapatriées par voie terrestre ou aérienne, soit 1323 de moins (-80,7 %) que durant la même période en 2019. Cette baisse est notamment due à l'épidémie de COVID-19 et aux restrictions de voyage qui en ont résulté aux mois d'avril à juin. Au total, 213 migrants ont quitté le territoire suisse de manière autonome et contrôlée, 70 ont été rapatriés dans leur pays d'origine et 28 transférés dans un État tiers ou un État Dublin. Par ailleurs, 687 personnes (contre 1108 au deuxième trimestre 2019) sont parties sans annoncer leur départ aux autorités (ou alors leur lieu de séjour est inconnu).

## **Taux d'activité professionnelle**

Fin juin 2020, 607 requérants en cours de procédure d'asile avaient un travail, pour un taux d'activité professionnelle, sur l'ensemble de la Suisse, de 10,2 %. Un recul de 250 personnes (ou 29,2 %) est observé par rapport à la même période de l'année précédente. Parmi les personnes admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris), 14 527 exerçaient une activité lucrative (pour un taux d'activité de 43,7 %), ce qui représente, par rapport à 2019, une augmentation de 1970 personnes (+17,7 %). Enfin, parmi les réfugiés reconnus, qui ont donc obtenu l'asile (permis B), 10 394 exerçaient une activité lucrative (taux d'activité : 36,7 %), ce qui représente une hausse de 1833 personnes (+22,1 %) par rapport à l'année précédente. Les nombres d'actifs de chaque catégorie d'effectifs et les taux d'activité professionnelle sont présentés dans des tableaux détaillés pour chaque canton.

## Suivi de l'exécution des renvois relevant du domaine de l'asile

La pandémie de COVID-19 a eu un impact majeur sur les retours. Les rapatriements ont été fortement entravés – et ils le sont parfois encore – mais n'ont jamais fait l'objet d'une suspension généralisée. De mars à mai 2020, un total de 614 départs par voie aérienne (départs autonomes et rapatriements) ont dû être annulés, presque toujours en raison de la pandémie de COVID-19. Durant la même période, 452 départs ont tout de même eu lieu (contre 1572 à la même période de l'année 2019). En marge du domaine du retour, des restrictions ont également empêché l'identification de personnes et l'obtention de documents de voyage.

Le suivi de l'exécution des renvois est publié une fois l'an. En raison de la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'asile visant à accélérer les procédures d'asile, la Confédération a remanié le suivi, en concertation avec les cantons. Désormais, celui-ci couvre aussi, en particulier, les activités que les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) réalisent dans le domaine du retour, ce qui se justifie d'autant plus que la plupart des renvois sont effectués directement à partir des CFA. Par rapport à l'année précédente, un certain nombre de nouvelles rubriques ont été ajoutées (voir le chapitre consacré au suivi de l'exécution des renvois, à partir de la page 17). En outre, le suivi fait désormais apparaître les analyses à la date butoir du 30 juin.

L'exécution des décisions de renvoi relève de la compétence des cantons, si bien que les pratiques cantonales diffèrent les unes des autres, notamment en raison de conditions cadres qui varient d'un canton à l'autre. Différents facteurs l'expliquent :

- la pratique judiciaire et les lois cantonales sur les mesures de contrainte ;
- le nombre de places de détention administrative disponibles en vue de l'exécution des renvois ;
- les priorités cantonales, différentes en fonction des catégories d'exécution.

La Confédération mène régulièrement des entretiens avec les cantons en vue d'optimiser l'exécution des renvois. À la demande des cantons, elle leur apporte un soutien opérationnel dans ce domaine. Elle leur prête notamment son concours dans l'identification des personnes à renvoyer, l'obtention de documents de voyage et l'organisation des départs. Depuis le 1er mars 2019, la Confédération accomplit aussi directement dans les CFA les activités nécessaires à l'établissement de l'identité et à l'obtention de documents de voyage. En outre, elle informe les cantons des derniers développements ayant trait au retour vers les pays de provenance ou les États tiers si ces renseignements sont utiles au traitement efficace des dossiers. Enfin, en tant qu'organe central de coordination, la Confédération entretient des contacts avec les autorités des pays de provenance des personnes tenues de quitter la Suisse.

Au 30 juin 2020, l'effectif total des cas de soutien au retour dans le domaine de l'asile avait diminué de 4,7 %, pour s'établir à 3541 personnes (contre 3717 l'année précédente). Par rapport au deuxième trimestre 2019, le nombre de départs (départs contrôlés ou non, expulsions pénales, etc.) a été plus élevé que le nombre de cas entrant dans le champ du soutien au retour.

# Les principales données

## Effectifs

Effectif à la fin de la période		Fin juin 2019	Fin juin 2020	+/- en %
<b>Effectif dans le processus asile en Suisse</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>60'801</b>	<b>57'081</b>	<b>-6.1</b>
<b>Effectif dans le processus procédure</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>13'173</b>	<b>7'719</b>	<b>-41.4</b>
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	Fin du mois	10'218	4'862	-52.4
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force <sup>1)</sup>	Fin du mois	2'955	2'857	-3.3
<b>Effectif admissions provisoires</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>47'084</b>	<b>48'959</b>	<b>4.0</b>
Admissions provisoires ≤ 7 ans	Fin du mois	26'892	28'425	5.7
Admissions provisoires > 7 ans	Fin du mois	10'144	10'512	3.6
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	Fin du mois	6'830	6'255	-8.4
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	Fin du mois	3'218	3'767	17.1
<b>Total suspensions de l'exécution du renvoi</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>401</b>	<b>367</b>	<b>-8.5</b>
Suspensions (groupes)	Fin du mois	0	0	-
Suspensions (individus)	Fin du mois	401	367	-8.5
<b>Cas spéciaux statistiques dans le processus asile</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>143</b>	<b>36</b>	<b>-74.8</b>
<b>Total des effectifs Soutien au retour SaR <sup>2)</sup></b>	<b>Fin du mois</b>	<b>4'881</b>	<b>4'783</b>	<b>-2.0</b>
<b>dont cas sans processus d'asile en suspens</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>4'243</b>	<b>4'264</b>	<b>0.5</b>
Effectifs Identification	Fin du mois	2'870	2'878	0.3
Effectifs Obtention des documents de voyage	Fin du mois	302	308	2.0
Effectifs Organisation du départ	Fin du mois	432	310	-28.2
Effectifs Retour suspendu / bloqué	Fin du mois	422	412	-2.4
Effectifs Cas spéciaux statistiques	Fin du mois	855	875	2.3
<b>Nombre de réfugiés reconnus</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>59'819</b>	<b>64'782</b>	<b>8.3</b>
Réfugiés permis B	Fin du mois	40'392	45'899	13.6
Réfugiés permis C	Fin du mois	19'427	18'883	-2.8
<b>Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SaR)</b>	<b>Fin du mois</b>	<b>124'863</b>	<b>126'127</b>	<b>1.0</b>

<sup>1)</sup> Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF).

<sup>2)</sup> L'effectif des SaR inclut les personnes dont la procédure d'asile est en cours, si bien que ce chiffre ne peut pas être utilisé dans le calcul du total.

# Flux

Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2020	Trim. 2/2020	+/- en %
		1.1.-30.6.2019	1.1.-30.6.2020	
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupements familiaux	Trimestre	910	473	-48.0
	Année	1'620	1'383	-14.6
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger, regroupement familiaux	Trimestre	622	409	-34.2
	Année	2'025	1'031	-49.1
Demandes d'asile en Suisse	Trimestre	3'278	1'314	-59.9
	Année	7'029	4'592	-34.7
Reprises des demandes d'asile en Suisse	Trimestre	373	293	-21.4
	Année	550	666	21.1
Cas réglés en première instance	Trimestre	5'172	3'808	-26.4
	Année	9'084	8'980	-1.1
Décisions positives	Trimestre	1'454	1'172	-19.4
	Année	2'494	2'626	5.3
Rejets avec admission provisoire	Trimestre	1'488	1'146	-23.0
	Année	2'129	2'634	23.7
Rejets sans admission provisoire	Trimestre	1'157	885	-23.5
	Année	1'915	2'042	6.6
Non-entrées en matière avec admission provisoire	Trimestre	11	7	-36.4
	Année	36	18	-50.0
Non-entrées en matière sans admission provisoire	Trimestre	724	417	-42.4
	Année	1'829	1'141	-37.6
Radiations	Trimestre	338	181	-46.4
	Année	681	519	-23.8
Taux de reconnaissance en % <sup>1</sup>	Trimestre	30.1	32.3	-
	Année	29.7	31.0	-
Taux de protection en % <sup>2</sup>	Trimestre	61.1	64.1	-
	Année	55.4	62.4	-
Groupe : Entrées (Resettlement)	Trimestre	207	3	-98.6
	Année	534	210	-60.7
Groupe : Octrois de l'asile (Resettlement)	Trimestre	305	6	-98.0
	Année	527	311	-41.0
Admissions provisoires	Trimestre	1'628	1'262	-22.5
	Année	2'398	2'890	20.5
Admissions provisoires LAsi et LEI	Trimestre	1'441	1'089	-24.4
	Année	2'054	2'530	23.2
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	Trimestre	187	173	-7.5
	Année	344	360	4.7
Levées et fins admissions provisoires	Trimestre	969	920	-5.1
	Année	2'002	1'889	-5.6

1 **Taux de reconnaissance** = nombre d'octrois de l'asile sur le total des décisions (octrois de l'asile, rejets et NEM) sans radiations au moment de la décision de première instance

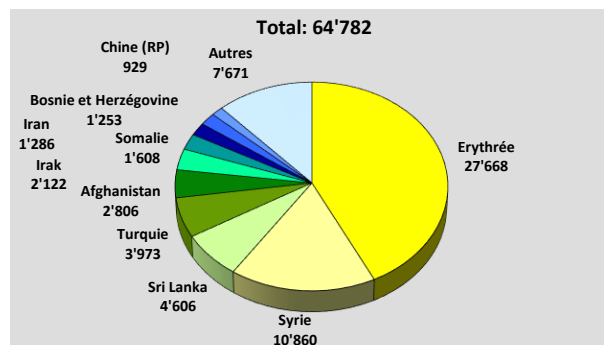
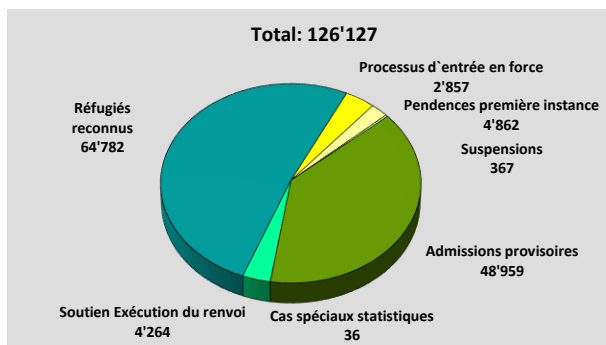
2 **Taux de protection** = part de l'octroi de l'asile et des AP par rapport au total des décisions (octroi de l'asile, refus et non-entrée en matière) sans radiations au moment de la décision de première instance

Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2020	Trim. 2/2020	+/- en %
		1.1.-30.6.2019	1.1.-30.6.2020	
Demandes de réexamen	Trimestre	271	165	-39.1
	Année	637	436	-31.6
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	Trimestre	259	249	-3.9
	Année	652	508	-22.1
Révocations et extinctions asile	Trimestre	651	713	9.5
	Année	689	1'364	98.0
Dublin : Requêtes procédure out	Trimestre	1'174	466	-60.3
	Année	2'571	1'640	-36.2
Dublin : Requêtes procédure In	Trimestre	1'278	598	-53.2
	Année	2'615	1'876	-28.3
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure out	Trimestre	751	340	-54.7
	Année	1'861	1'091	-41.4
Dublin : Consentement (délai expiré incl.) procédure in	Trimestre	678	342	-49.6
	Année	1'310	1'020	-22.1
Dublin : Décisions de non-entrée en matière (art. 31a.1.b)	Trimestre	561	307	-45.3
	Année	1'527	868	-43.2
Dublin : Transferts procédure out	Trimestre	322	50	-84.5
	Année	922	372	-59.7
Dublin : Transferts procédure in	Trimestre	238	80	-66.4
	Année	604	318	-47.4
Accords de réadmission : Requêtes procédure out	Trimestre	185	68	-63.2
	Année	353	253	-28.3
Accords de réadmission : Requêtes procédure In	Trimestre	15	6	-60.0
	Année	24	21	-12.5
Accords de réadmission : Consentement procédure out	Trimestre	146	68	-53.4
	Année	300	214	-28.7
Accords de réadmission : Consentement procédure in	Trimestre	15	6	-60.0
	Année	19	21	10.5
Accords de réadmission : Décisions de non-entrée en matière	Trimestre	85	55	-35.3
	Année	164	140	-14.6
Accords de réadmission : Transferts procédure out	Trimestre	59	18	-69.5
	Année	159	77	-51.6
Accords de réadmission : Transferts procédure in	Trimestre	5	2	-60.0
	Année	9	7	-22.2
Cas de rigueur : Demandes	Trimestre	591	664	12.4
	Année	1'358	1'255	-7.6
Cas de rigueur : Approbations	Trimestre	588	647	10.0
	Année	1'332	1'235	-7.3
Approbations art. 84, al. 5, LEI après admission provisoire	Trimestre	556	621	11.7
	Année	1'248	1'177	-5.7
Approbations art. 14, al. 2, LAsi avec procédure d'asile pendante ou close	Trimestre	32	26	-18.8
	Année	84	58	-31.0

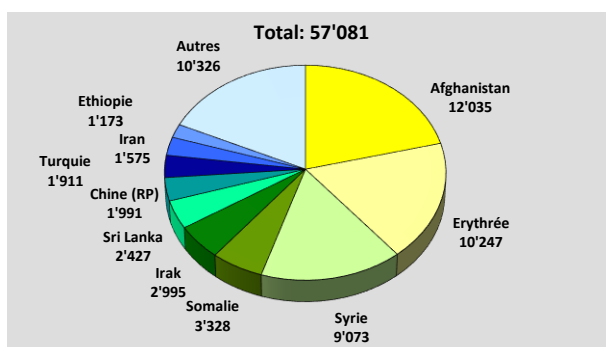


Flux durant la période (personnes)		Trim. 1/2020	Trim. 2/2020	+/- en %
		1.1.-30.6.2019	1.1.-30.6.2020	
<b>Nouveaux séjours dans le processus asile</b>	<b>Trimestre</b>	<b>3'775</b>	<b>1'513</b>	<b>-59.9</b>
	<b>Année</b>	<b>8'051</b>	<b>5'288</b>	<b>-34.3</b>
Entrées	Trimestre	2'599	616	-76.3
	Année	5'722	3'215	-43.8
Reprises du séjour	Trimestre	501	348	-30.5
	Année	920	849	-7.7
Naissances	Trimestre	675	549	-18.7
	Année	1'409	1'224	-13.1
<b>Entrées demandes soutien au retour SaR (reprises incl.)</b>	<b>Trimestre</b>	<b>2'147</b>	<b>1'164</b>	<b>-45.8</b>
	<b>Année</b>	<b>5'261</b>	<b>3'311</b>	<b>-37.1</b>
<b>Règlements du séjour après octroi de l'asile</b>	<b>Trimestre</b>	<b>1'674</b>	<b>1'109</b>	<b>-33.8</b>
	<b>Année</b>	<b>2'826</b>	<b>2'783</b>	<b>-1.5</b>
<b>Règlements du séjour par les cantons</b>	<b>Trimestre</b>	<b>859</b>	<b>835</b>	<b>-2.8</b>
	<b>Année</b>	<b>1'850</b>	<b>1'694</b>	<b>-8.4</b>
<b>Départs après décision d'asile ou Dublin</b>	<b>Trimestre</b>	<b>1'201</b>	<b>1'068</b>	<b>-11.1</b>
	<b>Année</b>	<b>2'889</b>	<b>2'269</b>	<b>-21.5</b>
<b>Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et processus soutien au retour SaR</b>	<b>Trimestre</b>	<b>3'081</b>	<b>1'662</b>	<b>-46.1</b>
	<b>Année</b>	<b>6'815</b>	<b>4'743</b>	<b>-30.4</b>
Départs volontaires contrôlés	Trimestre	339	213	-37.2
	Année	836	552	-34.0
Renvois pays d'origine	Trimestre	491	70	-85.7
	Année	1'472	561	-61.9
Renvois pays tiers	Trimestre	38	21	-44.7
	Année	100	59	-41.0
Renvois pays Dublin	Trimestre	273	7	-97.4
	Année	824	280	-66.0
Départs non-contrôlés	Trimestre	1'021	687	-32.7
	Année	2'139	1'708	-20.1
Autres départs	Trimestre	919	664	-27.7
	Année	1'444	1'583	9.6

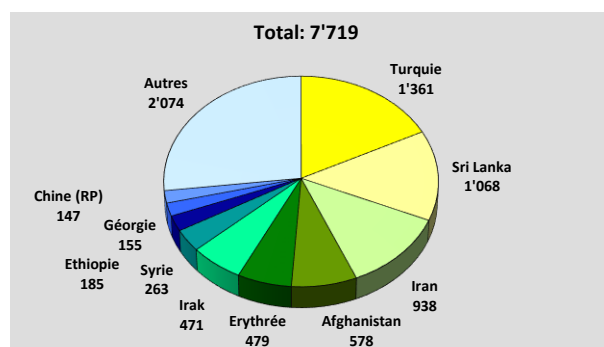
# Effectifs



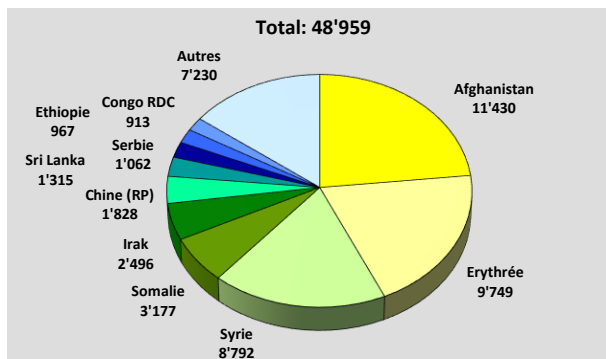
**Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SaR) : statuts**



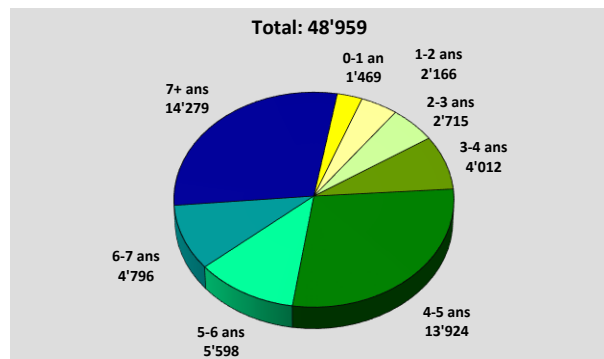
**Réfugiés reconnus : pays de provenance**



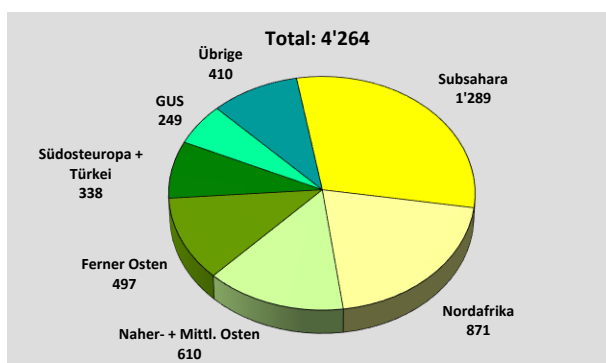
**Personnes dans le processus asile en Suisse : pays de provenance**



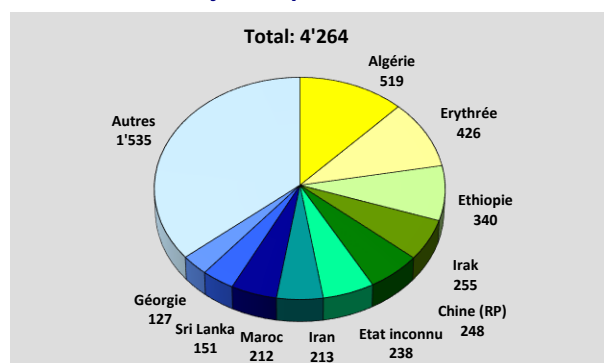
**Personnes dans le processus procédure : pays de provenance**



**Admissions provisoires : pays de provenance**



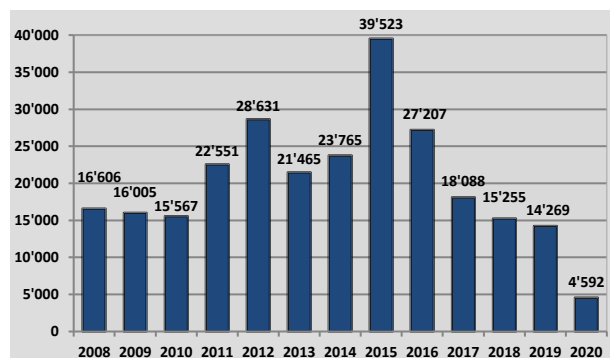
**Admissions provisoires : durée du séjour depuis l'entrée en Suisse**



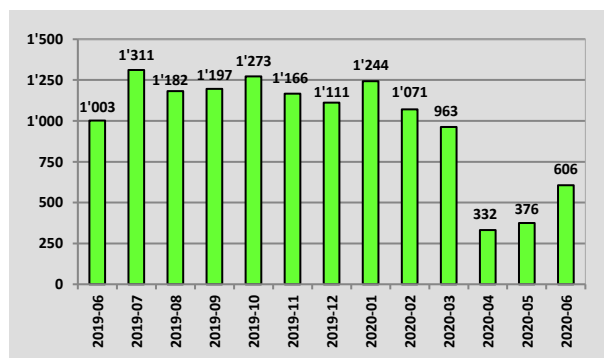
**Soutiens au retour (SaR) : régions (personnes sans processus d'asile en suspens)**

**Soutiens au retour (SaR) : pays de provenance (personnes sans processus d'asile en suspens)**

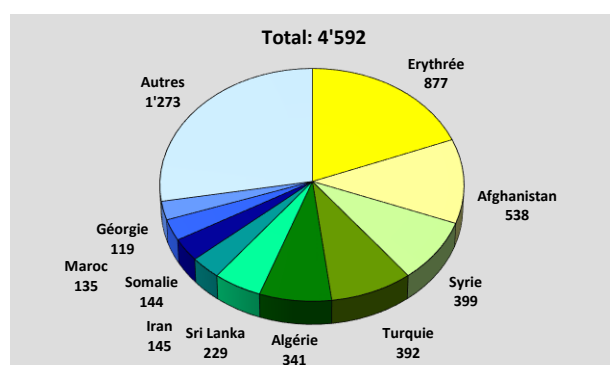
# Demandes d'asile



Demandes d'asile par an



Demandes d'asile par mois

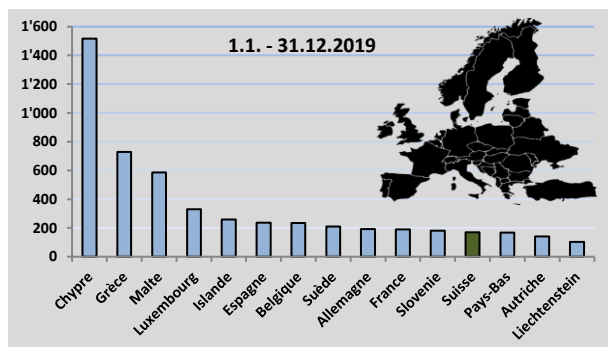


Demandes d'asile : Principaux pays de provenance  
1.1. – 30.6.2020

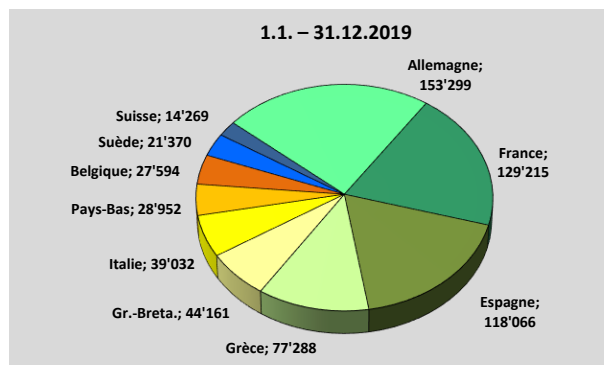
## Demandes d'asile par pays de provenance

	Nationalité	Demandes d'asile 2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Demandes d'asile janv. à juin 2020	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	347	26.4	-183	-34.5	877	19.1	-597	-40.5
2	Afghanistan	194	14.8	-150	-43.6	538	11.7	-59	-9.9
3	Syrie	137	10.4	-125	-47.7	399	8.7	-112	-21.9
4	Algérie	85	6.5	-171	-66.8	341	7.4	-23	-6.3
5	Turquie	82	6.2	-228	-73.5	392	8.5	-103	-20.8
6	Sri Lanka	57	4.3	-115	-66.9	229	5.0	-148	-39.3
7	Maroc	39	3.0	-57	-59.4	135	2.9	-39	-22.4
8	Somalie	39	3.0	-66	-62.9	144	3.1	-79	-35.4
9	Ethiopie	36	2.7	3	9.1	69	1.5	-30	-30.3
10	Chine (rép. pop.)	34	2.6	-19	-35.8	87	1.9	-13	-13.0
	Autres	264	20.1	-853	-76.4	1'381	30.1	-1'234	-47.2
	<b>Total</b>	<b>1'314</b>	<b>100.0</b>	<b>-1'964</b>	<b>-59.9</b>	<b>4'592</b>	<b>100.0</b>	<b>-2'437</b>	<b>-34.7</b>

## Demandes d'asile en comparaison internationale

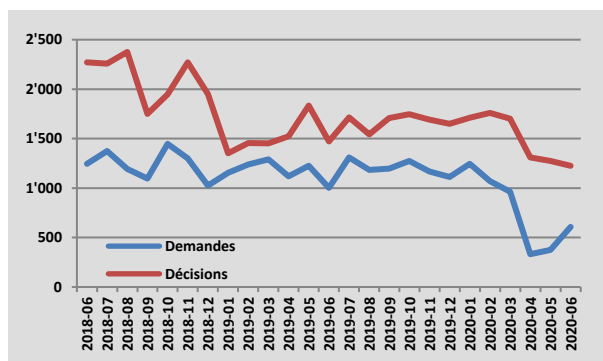


Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants (demandes 2019; habitants 7/2019)

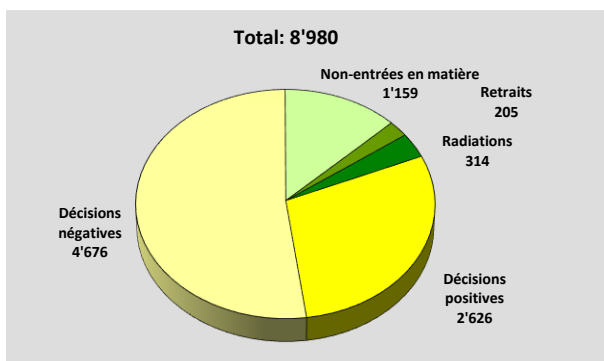


Demandes d'asile dans certains États européens

## Cas traités en première instance



Évolution des demandes d'asile et cas traités



Cas traités en première instance – 1.1. – 30.6.2020

## Demandes en suspens et cas traités en première instance

	Règlements 2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Règlements janv. à juin 2020	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	1'172	30.8	-282	-19.4	2'626	29.2	132	5.3
taux de reconnaissance (en %)	32.3	-	2.2	-	31.0	-	1.4	-
Rejets avec AP	1'146	30.1	-342	-23.0	2'634	29.3	505	23.7
Non-entrées en matière avec AP	7	0.2	-4	-36.4	18	0.2	-18	-50.0
taux de protection (en %)	64.1	-	3.0	-	62.4	-	6.9	-
Rejets sans AP	885	23.2	-272	-23.5	2'042	22.7	127	6.6
Non-entrées en matière sans AP	417	11.0	-307	-42.4	1'141	12.7	-688	-37.6
Radiations	181	4.8	-157	-46.4	519	5.8	-162	-23.8
<b>Total</b>	<b>3'808</b>	<b>100.0</b>	<b>-1'364</b>	<b>-26.4</b>	<b>8'980</b>	<b>100.0</b>	<b>-104</b>	<b>-1.1</b>
Demands en suspens	4'862	-	-2'037	-29.5	4'862	-	-5'356	-52.4

## Levées des admissions provisoires et révocations de l'asile

	Levées 2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Levées janv. à juin 2020	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Levées et fins admissions prov.	920	-49	-5.1	1'889	-113	-5.6
Révocations et extinctions asile	713	62	9.5	1'364	675	98.0

## Règlements du séjour et sorties

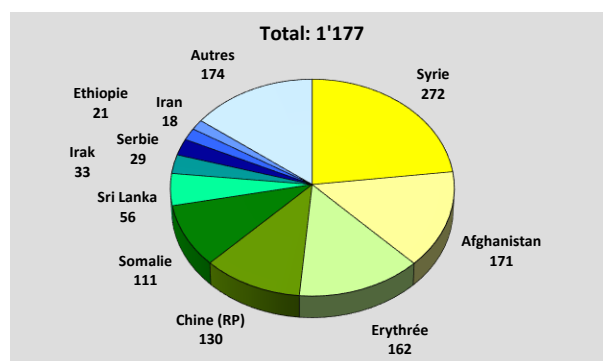
### Règlements du séjour

	Règlements 2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2020	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Règlements après octroi asile	1'109	-565	-33.8	2'783	-43	-1.5
Admissions provisoires	1'262	-366	-22.5	2'890	492	20.5
AP LAsi et LEI	1'089	-352	-24.4	2'530	476	23.2
AP avec qualité de réfugié	173	-14	-7.5	360	16	4.7
Règlements de police des étrangers <sup>1)</sup>	176	-54	-23.5	406	-82	-16.8
Règlements cas de rigueur <sup>2)</sup>	631	67	11.9	1'195	-56	-4.5
Autres règlements	28	-37	-56.9	93	-18	-16.2
<b>Total</b>	<b>3'206</b>	<b>-955</b>	<b>-23.0</b>	<b>7'367</b>	<b>293</b>	<b>4.1</b>

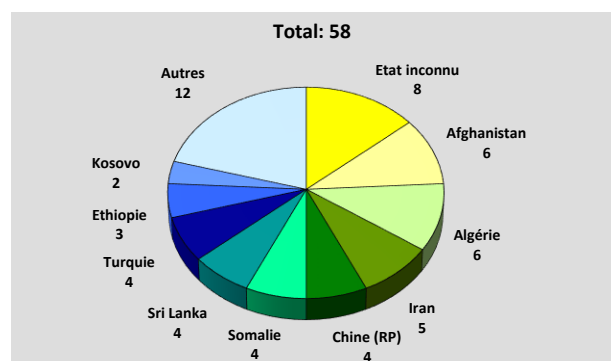
1) Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

2) Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEI pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14, al. 2, LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi.

### Cas de rigueur



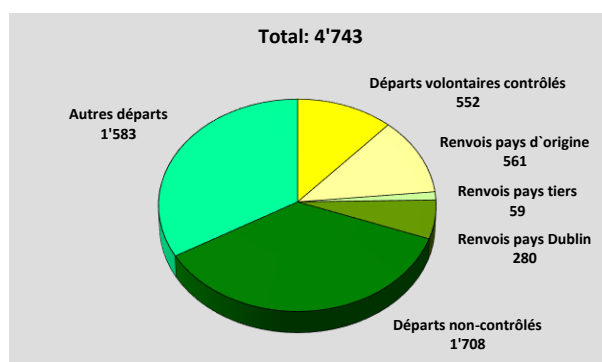
Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEI  
principales nationalités – 1.1. – 30.6.2020



Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi  
principales nationalités – 1.1. – 30.6.2020

	Règlements 2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2020	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
Approbations art. 84, al. 5, LEI après admission provisoire	621	65	11.7	1'177	-71	-5.7
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile	26	-6	-18.8	58	-26	-31.0
procédure d'asile pendante	0	0	-	0	-16	-100.0
procédure d'asile close	26	-6	-18.8	58	-10	-14.7
<b>Total</b>	<b>647</b>	<b>59</b>	<b>10.0</b>	<b>1'235</b>	<b>-97</b>	<b>-7.3</b>

## Départs et communications de l'exécution du renvoi processus asile et proces- sus soutien au retour SaR (LAsi et LEI)



### Départ et communication de l'exécution du renvoi (LAsi et LEI) 1.1. – 30.6.2020

## Départ et communication de l'exécution du renvoi (LAsi et LEI) par nationalité

	Nationalité	Sorties 2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	En % du total	Compar. avec trim. préc. (abs.)	Compar. avec trim. préc. (%)	Sorties janv. à juin 2020	En % du total	Compar. avec an- née préc (absolu)	Compar. avec an- née préc. (%)
1	Algérie	232	14.0	-216	-48.2	680	14.3	-10	-1.4
2	Erythrée	113	6.8	-19	-14.4	245	5.2	-76	-23.7
3	Géorgie	112	6.7	-48	-30.0	272	5.7	-252	-48.1
4	Iran	84	5.1	10	13.5	158	3.3	38	31.7
5	Albanie	80	4.8	-119	-59.8	279	5.9	-83	-22.9
6	Afghanistan	67	4.0	-64	-48.9	198	4.2	-21	-9.6
7	Sri Lanka	67	4.0	-49	-42.2	183	3.9	-59	-24.4
8	Maroc	63	3.8	-50	-44.2	176	3.7	-152	-46.3
9	Roumanie	57	3.4	-60	-51.3	174	3.7	-5	-2.8
10	Serbie	57	3.4	-24	-29.6	138	2.9	-95	-40.8
	Autres	730	43.9	-780	-51.7	2'240	47.2	-1'357	-37.7
	<b>Total</b>	<b>1'662</b>	<b>100.0</b>	<b>-1'419</b>	<b>-46.1</b>	<b>4'743</b>	<b>100.0</b>	<b>-2'072</b>	<b>-30.4</b>

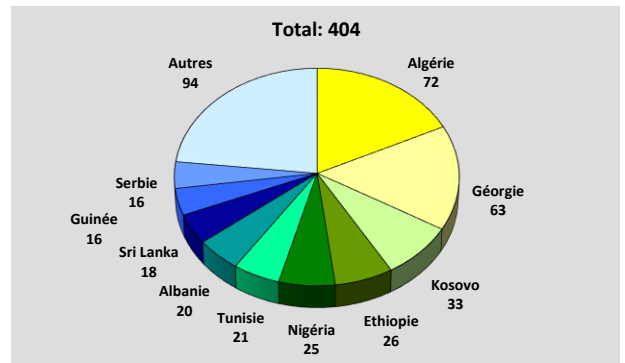
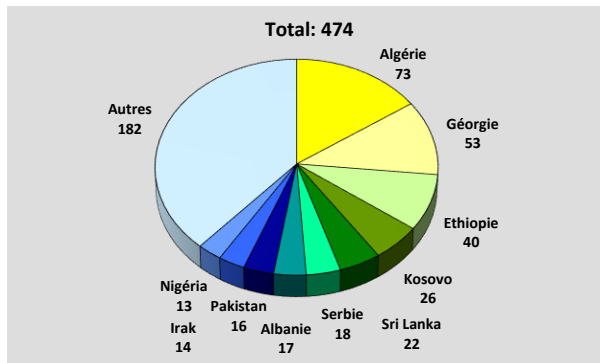
# Soutien au retour SaR

## Effectifs SaR

Effectif à la fin de la période	Fin juin 2019	Fin juin 2020	+/- en %
<b>Total des effectifs Soutien au retour SaR (LAsi et LEI)</b>	<b>4'881</b>	<b>4'783</b>	<b>-2.0</b>
<b>dont cas sans processus d'asile en suspens</b>	<b>4'243</b>	<b>4'264</b>	<b>0.5</b>
dont cas avec processus d'asile en suspens	638	519	-18.7
<b>Effectifs Identification <sup>1)</sup></b>	<b>2'870</b>	<b>2'878</b>	<b>0.3</b>
Effectifs SaR Asile: Identification	2'594	2'650	2.2
Effectifs SaR LEI: Identification	276	228	-17.4
<b>Effectifs Obtention documents de voyage <sup>2)</sup></b>	<b>302</b>	<b>308</b>	<b>2.0</b>
Effectifs SaR Asile: Obtention documents de voyage	278	276	-0.7
Effectifs SaR LEI: Obtention documents de voyage	24	32	33.3
<b>Effectifs Organisation du départ</b>	<b>432</b>	<b>310</b>	<b>-28.2</b>
Effectifs SaR Asile: Organisation du départ	259	135	-47.9
Effectifs SaR LEI: Organisation du départ	173	175	1.2
<b>Effectifs Retour suspendu / bloqué</b>	<b>422</b>	<b>412</b>	<b>-2.4</b>
<b>Effectifs Cas spéciaux statistiques</b>	<b>855</b>	<b>875</b>	<b>2.3</b>

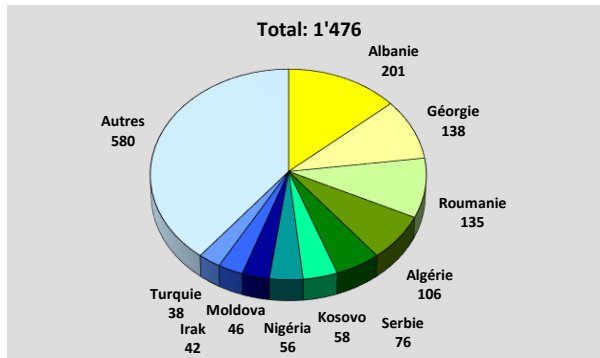
## Flux SaR

	Règlements 2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2020	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
<b>Demandes d'identification</b>	<b>564</b>	<b>-136</b>	<b>-19.4</b>	<b>1'264</b>	<b>-280</b>	<b>-18.1</b>
Identification positive	169	-136	-44.6	474	-338	-41.6
Identification négative	477	88	22.6	866	260	42.9
Radiations demande	3	-7	-70.0	13	1	8.3
<b>Demandes Obtention docum. de voyage</b>	<b>274</b>	<b>-307</b>	<b>-52.8</b>	<b>855</b>	<b>-525</b>	<b>-38.0</b>
Papiers disponibles	86	-102	-54.3	274	-71	-20.6
Papiers obtenus par ses propres moyens	20	-17	-45.9	57	1	1.8
Papiers obtenus	108	-188	-63.5	404	-370	-47.8
Papiers non obtenus	3	-5	-62.5	11	-3	-21.4
Radiations demande	64	14	28.0	114	21	22.6
<b>Demandes Organisation du départ</b>	<b>738</b>	<b>-1'138</b>	<b>-60.7</b>	<b>2'614</b>	<b>-1'928</b>	<b>-42.4</b>
Fins de l'organisation du départ	333	-810	-70.9	1'476	-1'629	-52.5
Radiations demande	308	-589	-65.7	1'205	-101	-7.7



**Identification positive :  
Principaux pays de provenance - 1.1. – 30.6.2020**

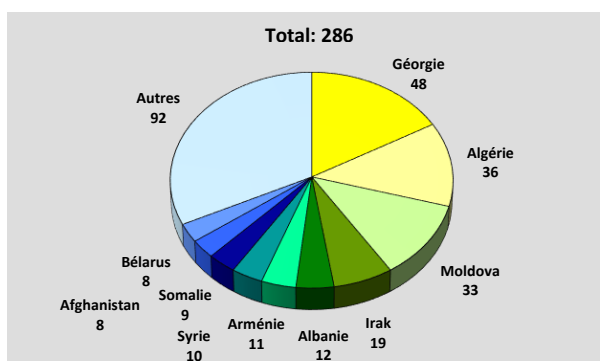
**Papiers obtenus :  
Principaux pays de provenance 1.1. – 30.6.2020**



**Fins de l'organisation du départ :  
Principaux pays de provenance 1.1. – 30.6.2020**

## Aide au retour

	Règlements 2 <sup>ème</sup> trimestre 2020	Comparai- son avec trimestre préc. (abs.)	Comparai- son avec trimestre préc. (%)	Règlements janv. à juin 2020	Comparai- son avec année précédente (absolu)	Comparai- son avec année précédente (%)
<b>Demandes d'aide au retour</b>	<b>138</b>	<b>-85</b>	<b>-38.1</b>	<b>361</b>	<b>7</b>	<b>2.0</b>
Aide au retour approuvée (y.c. partiel.)	124	-38	-23.5	286	-10	-3.4
Aide au retour refusée	1	-4	-80.0	6	-2	-25.0



**Aide au retour approuvée (y.c. partiel) :  
Principaux pays de provenance 1.1. – 30.6.2020**



# Suivi de l'exécution des renvois dans le domaine de l'asile

(Date butoir: 30.06.2020)

Jusqu'à la mise en place de la nouvelle application informatique eRetour, le présent rapport de suivi sur le retour est publié une fois l'an dans le cadre des statistiques trimestrielles. Ses analyses reposent sur les données du SYMIC. La date de référence (date butoir) des analyses qui suivent est le 30 juin 2020.

En raison de la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'asile visant à accélérer les procédures d'asile, le nouveau suivi couvre désormais également, en particulier, les opérations des CFA dans le domaine du retour. En effet, la Confédération a repris, en concertation avec les cantons, certaines activités ayant trait au retour. Ces nouvelles tâches ont conduit à l'ajout ou au remaniement de rubriques, tableaux et graphiques. En outre, des codes SYMIC supplémentaires ont été introduits le 1er janvier 2019 afin de distinguer les activités en matière de soutien au retour menées par la Confédération et celles des cantons. Les CFA énumèrent les cas qui font l'objet d'une procédure d'asile accélérée et pour lesquels une demande de soutien au retour (SaR) a été soumise. Les cantons d'exécution ne mentionnent plus que les cas dont le retour leur incombe.

Dans la rubrique « Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile », l'organisation des départs est divisée en Procédures Dublin et Retours ; cette distinction n'existait pas auparavant. Les effectifs et les entrées et sorties sont désormais présentés séparément afin d'offrir une vue d'ensemble des activités des CFA. En outre, le SEM indique dorénavant le nombre de détentions annuelles ordonnées par canton. Ce changement est conforme à une demande soumise par la Commission de gestion du Conseil national (CdG-N). Les autres rubriques ont été conservées ; dans certains tableaux, le SEM a ajouté les cas traités par les CFA au total des soutiens au retour dans le domaine de l'asile. Voici une liste détaillée par rubrique de tous les changements opérés.

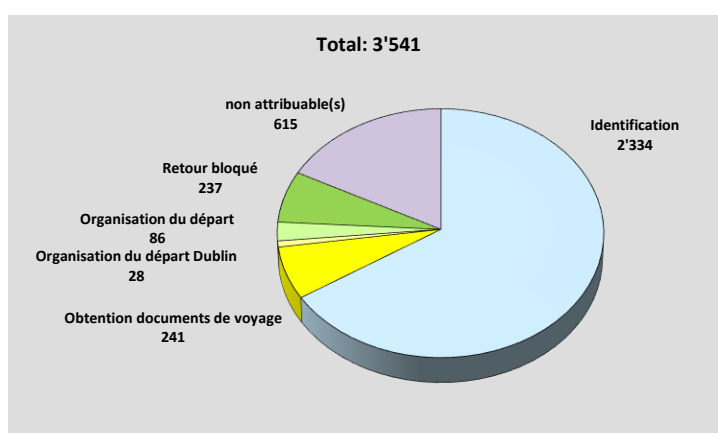
Le suivi contient les graphiques et tableaux suivants sur l'exécution des renvois:

- 1) Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile, par stade  
→ division de l'organisation des départs en Procédures Dublin et Retours **(nouveau)**
- 2) Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile, par nationalité (existait déjà)
- 3) Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile dans les CFA **(nouveau)**
- 4) Effectif des personnes en cours d'identification, avec soutien au retour asile, par nationalité (existait déjà)
- 5) Effectif des personnes avec soutien au retour asile dont l'obtention de documents de voyage est en cours, par nationalité (existait déjà)
- 6) Effectif des personnes avec soutien au retour asile dont l'organisation du départ est en cours, par nationalité **(nouveau)**
- 7) Effectif des personnes avec soutien au retour asile qui ne peuvent être attribuées à aucun processus (existait déjà); changement de la désignation des cas spéciaux en « non attribuables » **(nouveau)**
- 8) Effectif des personnes avec soutien au retour asile, par région et canton d'exécution **(nouveau)**
- 9) Effectif des personnes avec soutien au retour asile traité dans un CFA **(nouveau)**
- 10) Effectif des personnes avec SaR asile dont l'identification, l'obtention de documents de voyage ou l'organisation du départ est en cours : les dix premiers pays (existait déjà)
- 11) Effectif des personnes avec soutien au retour asile, par statut (existait déjà)
- 12) Effectif des personnes avec soutien au retour asile dans les CFA au 30.06.2020, par statut **(nouveau)**

- 13) Total des entrées et des sorties, personnes avec soutien au retour asile, du 01.07.2019 au 30.06.2020, par canton d'exécution (existait déjà)
- 14) Entrées et sorties, personnes avec SaR asile dans les CFA, du 01.07.2019 au 30.06.2020, par canton de répartition (**nouveau**)
- 15) Nombre de NEM Dublin, de transferts Dublin et de cas Dublin pour lesquels les subventions ne sont plus versées en vertu de l'art. 89b LAsi, par canton (existait déjà)
- 16) Nombre de détentions ordonnées, par canton, en 2019 (**nouveau**)

## 1. Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile, par stade

Le graphique ci-après illustre le nombre de cas traités avec soutien au retour au 30 juin 2020, ventilés par stade.



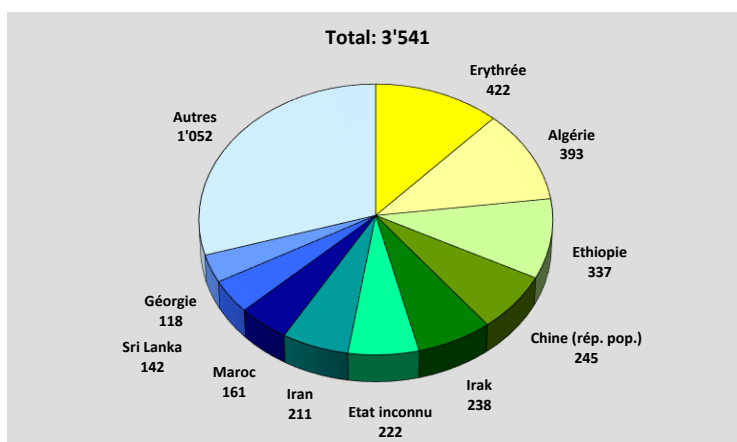
**Effectif avec SaR asile, par stade, au 30.06.2020  
(sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)**

Dans la majorité des cas, l'effectif des personnes avec soutien au retour en sont au stade du processus partiel d'identification ; un plus petit sous-ensemble en est au stade du processus partiel d'obtention de documents de voyage. Ce dernier processus partiel ne couvre plus que les personnes déjà identifiées pour lesquelles un document de voyage est en cours d'obtention. De cette manière, il est possible de faire la distinction entre les personnes à identifier et celles qui sont déjà identifiées, pour lesquelles un document de voyage doit être obtenu.

Les cas qui sont au stade de l'organisation du départ sont désormais divisés en Procédures Dublin et Retours. Les documents de voyage sont alors prêts et le SEM a déjà demandé ou effectué une réservation de vol. Les cas dont le soutien au retour est bloqué ou suspendu concernent des personnes en exécution de peine ou des cas dans lesquels une voie de droit extraordinaire est encore pendante. Il existe deux catégories de cas « non attribuables » : celle qui regroupe les cas dont l'identité a été établie ou pour lesquels des documents de voyage ont été obtenus, mais dont l'annonce cantonale d'exécution du renvoi ou de règlement du cas (à la suite, par ex., d'un départ non contrôlé ou d'une autorisation de séjour fondée sur le droit des étrangers) ou encore une demande d'organisation du départ fait encore défaut ; et celle comprenant les personnes qui ne souhaitent pas quitter la Suisse de leur propre gré et pour lesquelles l'organisation du retour sous contrainte dans le pays d'origine ou de provenance s'avère difficile.

## 2. Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile, par nationalité

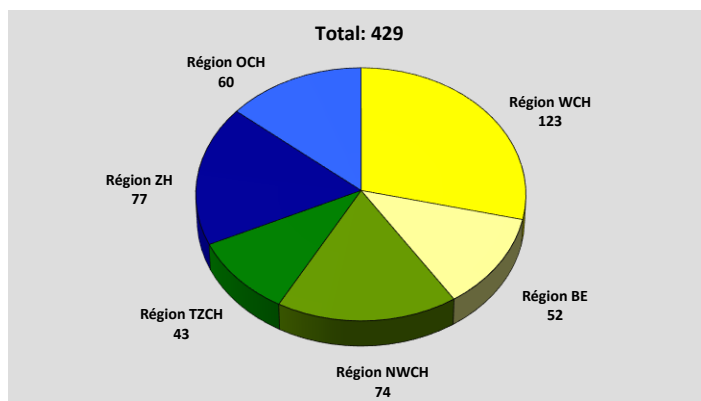
Le graphique ci-après illustre le nombre de cas avec soutien au retour en cours au 30 juin 2020, ventilés par pays de provenance.



Effectif avec SaR asile, par nationalité, au 30.06.2020  
(sans les cas dont la procédure d'asile est en suspens)

## 3. Effectif des personnes avec soutien au retour (SaR) asile traité dans un CFA

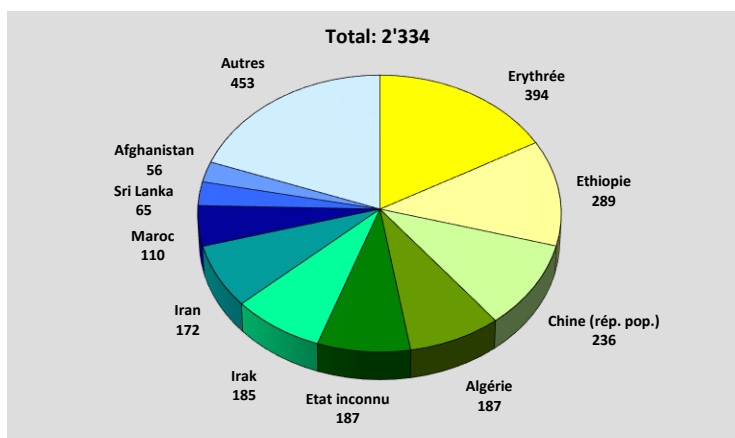
Le graphique ci-après illustre le nombre de cas avec soutien au retour traité dans un CFA en suspens au 30 juin 2020, ventilés par région.



Effectif avec SaR asile traité dans un CFA, par région,  
au 30.6.2020  
(sans les cas dont la procédure d'asile est en suspens)

#### 4. Effectif des personnes en cours d'identification, avec soutien au retour asile, par nationalité

Le graphique ci-après illustre le nombre de cas en cours d'identification, ventilés par pays de provenance, en suspens au 30 juin 2020.

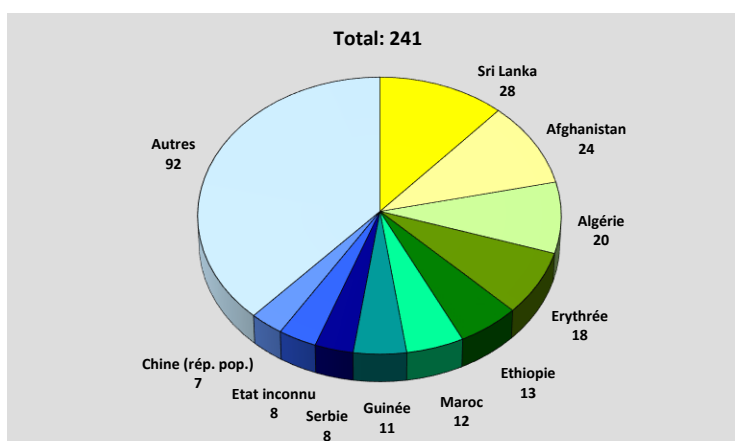


**Identifications SaR asile en cours au 30.06.2020**  
(sans les cas dont la procédure d'asile est en suspens)

#### 5. Effectif des personnes avec soutien au retour asile dont l'obtention des documents de voyage est en cours, par nationalité

Le graphique ci-après renseigne sur les pays de provenance de ressortissants pour lesquels l'obtention de documents de voyage compte le plus grand nombre de cas en suspens.

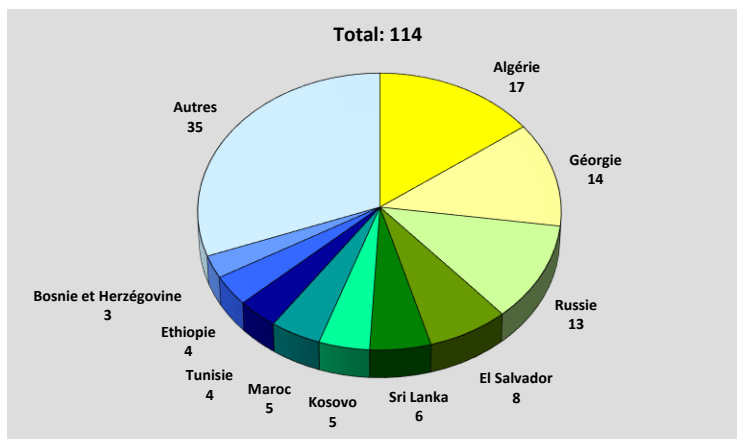
Ces cas ont trait à des personnes dont l'identité a déjà été établie.



**Obtention de documents de voyage**  
**avec SaR asile en cours au 30.06.2020**  
(sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)

## 6. Effectif des personnes avec SaR asile dont l'organisation du départ est en cours, par nationalité

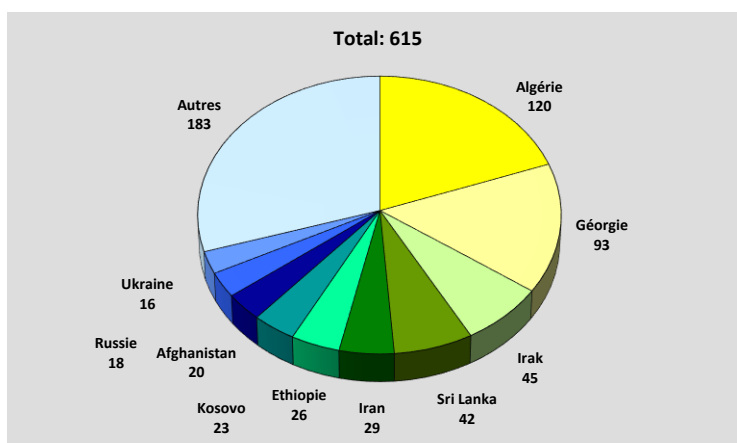
Le graphique ci-après renseigne sur les pays de provenance comptant le plus grand nombre de ressortissants dont l'organisation du départ était en cours au 30 juin 2020.



**Organisation du départ avec SaR asile en cours au 30.06.2020  
(sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)**

## 7. Effectif des cas avec SaR asile qui ne peuvent être attribués à aucun processus partiel

Le graphique ci-après renseigne sur les pays de provenance comptant le plus grand nombre de ressortissants qui, au 30 juin 2020, ne pouvaient être attribués à aucun processus partiel de soutien au retour.



**Cas avec SaR asile non attribuables à un processus partiel au  
30.06.2020 (sans les cas dont la procédure d'asile est pendante)**

## 8. Effectif des personnes avec soutien au retour asile, par région et canton d'exécution

Le tableau suivant présente l'effectif des personnes avec soutien au retour asile, par région et canton d'exécution.<sup>1</sup>

Canton d'exécution	Effectif SaR asile le 30.6.2019*	Effectif SaR asile le 30.6.2020*	Évolution de l'effectif en chiffres absolus
<b>Total</b>	<b>3'518</b>	<b>3'541</b>	<b>23</b>
Appenzell Rh.-ext.	18	19	1
Appenzell Rh.-int.	1	1	0
Argovie	270	250	-20
Bâle-Campagne	138	115	-23
Bâle-Ville	71	77	6
Berne	423	399	-24
Fribourg	97	92	-5
Genève	252	262	10
Glaris	15	15	0
Grisons	65	52	-13
Jura	33	33	0
Lucerne	108	124	16
Neuchâtel	73	58	-15
Nidwald	7	7	0
Obwald	11	8	-3
Saint-Gall	141	143	2
Schaffhouse	68	60	-8
Schwyz	45	53	8
Soleure	153	163	10
Tessin	51	43	-8
Thurgovie	60	59	-1
Uri	2	8	6
Valais	143	149	6
Vaud	535	468	-67
Zoug	45	46	1
Zurich	433	400	-33
CFA	252	429	177
Pas d'indication	8	5	-3
Non attribuables	0	3	3

<sup>1</sup> Sans les cas dont la procédure d'asile est pendante

## 9. Effectif des personnes avec SaR asile traité dans un CFA

Le tableau suivant montre l'effectif des cas de soutien au retour traités dans les CFA, ventilé par région.<sup>1</sup>

Région	Canton compétent	Effectif SaR asile le 30.6.2019*	Effectif SaR asile le 30.6.2020*	Évolution de l'effectif en chiffres absolus
<b>Total régions</b>		<b>252</b>	<b>429</b>	<b>177</b>
Région WCH	Fribourg	36	42	6
	Genève	3	13	10
	Jura	2	1	-1
	Neuchâtel	2	2	0
	Valais	0	2	2
	Vaud	28	62	34
	Autre canton / aucune saisie	1	1	0
	<b>Total région WCH</b>		<b>72</b>	<b>123</b>
Région BE	<b>Berne</b>	<b>20</b>	<b>52</b>	<b>32</b>
Région NWCH	Argovie	1	4	3
	Bâle-Campagne	7	35	28
	Bâle -Ville	8	16	8
	Soleure	7	19	12
	<b>Total région NWCH</b>		<b>23</b>	<b>74</b>
Région TZCH	Lucerne	10	28	18
	Nidwald	0	0	0
	Obwald	0	0	0
	Schwyz	1	2	1
	Tessin	2	12	10
	Uri	0	0	0
	Zoug	2	1	-1
	<b>Total région TZCH</b>		<b>15</b>	<b>43</b>
Région ZH	<b>Zurich</b>	<b>97</b>	<b>77</b>	<b>-20</b>
Région OCH	Appenzell Rh.-ext.	0	0	0
	Appenzell Rh.-int.	0	0	0
	Glaris	0	0	0
	Grisons	0	0	0
	Saint-Gall	6	19	13
	Schaffhouse	0	0	0
	Thurgovie	19	41	22
	<b>Total région OCH</b>		<b>25</b>	<b>60</b>

<sup>1</sup> Sans les cas dont la procédure d'asile est pendante

## 10. Effectif des personnes avec SaR asile dont l'identification, l'obtention de documents de voyage ou l'organisation du départ est en cours : les dix premiers pays

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de cas de soutien au retour dans le domaine de l'asile pour les principaux pays de provenance (sans les suspensions ni les cas non attribuables).<sup>1</sup>

Nation	Effectif le 30.6 2019*	Effectif le 30.6.2020*	Évolution absolue	Évolution en %
<b>Total</b>	<b>2'689</b>	<b>2'689</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>
Erythrée	365	412	47	12.9
Ethiopie	328	306	-22	-6.7
Chine (rép. pop.)	261	243	-18	-6.9
Algérie	224	224	0	0.0
Etat inconnu	221	197	-24	-10.9
Irak	177	193	16	9.0
Iran	119	178	59	49.6
Maroc	135	127	-8	-5.9
Sri Lanka	60	99	39	65.0
Afghanistan	90	82	-8	-8.9
Autres	709	628	-81	-11.4

Les deux tableaux qui suivent font apparaître le stade d'exécution des cas en suspens, pour l'un, dans les cantons (tableau 11), et pour l'autre, dans les CFA (tableau 12). Depuis le 1er mars 2019, le SEM soutient les cantons dans l'exécution des renvois directement depuis les CFA. Cette présentation en deux tableaux permet de déterminer avec précision les phases de processus en cours.

<sup>1</sup> Sans les cas dont la procédure d'asile est pendante



## 11. Effectif des personnes avec soutien au retour asile au 30.06.2020, par statut

Canton d'exécution	Total effectif SaR asile*		Identification		Obtention documents de voyage		Organisation du départ		SaR bloqué		Non attribuables	
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
<b>Total</b>	<b>3'541</b>	<b>100.0</b>	<b>2'334</b>	<b>100.0</b>	<b>241</b>	<b>100.0</b>	<b>114</b>	<b>100.0</b>	<b>237</b>	<b>100.0</b>	<b>615</b>	<b>100.0</b>
Appenzell Rh.-ext.	19	0.5	15	0.6	2	0.8	0	0.0	0	0.0	2	0.3
Appenzell Rh.-int.	1	0.0	1	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Argovie	250	7.1	172	7.4	22	9.1	5	4.4	21	8.9	30	4.9
Bâle-Campagne	115	3.2	80	3.4	4	1.7	2	1.8	3	1.3	26	4.2
Bâle-Ville	77	2.2	35	1.5	3	1.2	1	0.9	9	3.8	29	4.7
Berne	399	11.3	301	12.9	24	10.0	10	8.8	16	6.8	48	7.8
Fribourg	92	2.6	60	2.6	3	1.2	2	1.8	8	3.4	19	3.1
Genève	262	7.4	175	7.5	24	10.0	5	4.4	18	7.6	40	6.5
Glaris	15	0.4	10	0.4	1	0.4	0	0.0	0	0.0	4	0.7
Grisons	52	1.5	39	1.7	5	2.1	0	0.0	3	1.3	5	0.8
Jura	33	0.9	22	0.9	1	0.4	3	2.6	3	1.3	4	0.7
Lucerne	124	3.5	91	3.9	16	6.6	6	5.3	6	2.5	5	0.8
Neuchâtel	58	1.6	49	2.1	2	0.8	1	0.9	3	1.3	3	0.5
Nidwald	7	0.2	6	0.3	0	0.0	0	0.0	1	0.4	0	0.0
Obwald	8	0.2	8	0.3	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Saint-Gall	143	4.0	105	4.5	11	4.6	1	0.9	14	5.9	12	2.0
Schaffhouse	60	1.7	45	1.9	4	1.7	1	0.9	2	0.8	8	1.3
Schwyz	53	1.5	41	1.8	5	2.1	1	0.9	2	0.8	4	0.7
Soleure	163	4.6	131	5.6	10	4.1	0	0.0	5	2.1	17	2.8
Tessin	43	1.2	29	1.2	4	1.7	0	0.0	2	0.8	8	1.3
Thurgovie	59	1.7	48	2.1	4	1.7	1	0.9	2	0.8	4	0.7
Uri	8	0.2	7	0.3	0	0.0	0	0.0	0	0.0	1	0.2
Valais	149	4.2	75	3.2	10	4.1	3	2.6	9	3.8	52	8.5
Vaud	468	13.2	260	11.1	19	7.9	15	13.2	64	27.0	110	17.9
Zoug	46	1.3	28	1.2	10	4.1	0	0.0	0	0.0	8	1.3
Zurich	400	11.3	293	12.6	23	9.5	0	0.0	27	11.4	57	9.3
CFA	429	12.1	205	8.8	34	14.1	54	47.4	19	8.0	117	19.0
Pas d'indication	5	0.1	3	0.1	0	0.0	1	0.9	0	0.0	1	0.2
Non attribuables	3	0.1	0	0.0	0	0.0	2	1.8	0	0.0	1	0.2

\* Sans les cas dont la procédure d'asile est pendante

## 12. Effectif des personnes avec soutien au retour asile dans les CFA au 30.06.2020, par statut

Région	Canton compétent	Total effectif SaR asile*		Identification		Obt. doc. de voyage		Organisation du départ		SaR bloqué		Non attribuables	
		absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%
<b>Total régions</b>		<b>429</b>	<b>100.0</b>	<b>205</b>	<b>100.0</b>	<b>34</b>	<b>100.0</b>	<b>54</b>	<b>100.0</b>	<b>19</b>	<b>100.0</b>	<b>117</b>	<b>100.0</b>
Région WCH	Fribourg	42	9.8	16	7.8	1	2.9	11	20.4	0	0.0	14	12.0
	Genève	13	3.0	8	3.9	0	0.0	0	0.0	1	5.3	4	3.4
	Jura	1	0.2	1	0.5	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Neuchâtel	2	0.5	2	1.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Valais	2	0.5	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	2	1.7
	Vaud	62	14.5	26	12.7	6	17.6	16	29.6	3	15.8	11	9.4
	Autres cantons / aucune saisie	1	0.2	0	0.0	1	2.9	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	<b>Total région WCH</b>	<b>123</b>	<b>28.7</b>	<b>53</b>	<b>25.9</b>	<b>8</b>	<b>23.5</b>	<b>27</b>	<b>50.0</b>	<b>4</b>	<b>21.1</b>	<b>31</b>	<b>26.5</b>
Région BE	Berne	52	12.1	30	14.6	1	2.9	2	3.7	4	21.1	15	12.8
Région NWCH	Argovie	4	0.9	3	1.5	0	0.0	0	0.0	0	0.0	1	0.9
	Bâle-Campagne	35	8.2	14	6.8	3	8.8	0	0.0	0	0.0	18	15.4
	Bâle-Ville	16	3.7	7	3.4	3	8.8	0	0.0	0	0.0	6	5.1
	Soleure	19	4.4	9	4.4	2	5.9	0	0.0	0	0.0	8	6.8
	<b>Total région NWCH</b>	<b>74</b>	<b>17</b>	<b>33</b>	<b>16.1</b>	<b>8</b>	<b>23.5</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>33</b>	<b>28.2</b>
Région TZCH	Luzerne	28	6.5	12	5.9	4	11.8	1	1.9	0	0.0	11	9.4
	Nidwald	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Obwald	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Schwyz	2	0.5	2	1.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Tessin	12	2.8	7	3.4	1	2.9	2	3.7	0	0.0	2	1.7
	Uri	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Zoug	1	0.2	1	0.5	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	<b>Total région TZCH</b>	<b>43</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>10.7</b>	<b>5</b>	<b>14.7</b>	<b>3</b>	<b>5.6</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>13</b>	<b>11.1</b>
Région ZH	Zurich	77	17.9	51	24.9	6	17.6	3	5.6	5	26.3	12	10.3
Région OCH	Appenzell Rh.-ext.	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Appenzell Rh.-int.	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Glaris	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Grisons	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Saint-Gall	19	4.4	8	3.9	4	11.8	0	0.0	2	10.5	5	4.3
	Schaffhouse	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
	Thurgovie	41	9.6	8	3.9	2	5.9	19	35.2	4	21.1	8	6.8
	<b>Total région OCH</b>	<b>60</b>	<b>14.0</b>	<b>16</b>	<b>7.8</b>	<b>6</b>	<b>17.6</b>	<b>19</b>	<b>35.2</b>	<b>6</b>	<b>31.6</b>	<b>13</b>	<b>11.1</b>

\* Sans les cas dont la procédure d'asile est pendante

### 13. Total des entrées et des sorties, personnes avec SaR asile, du 01.07.2019 au 30.06.2020, par canton d'exécution

Canton d'exécution	Entrées SaR asile (y c. réadmissions)		Sorties SaR asile <sup>1)</sup>	
	absolu	%	absolu	%
<b>Total</b>	<b>4'929</b>	<b>100.0</b>	<b>1'531</b>	<b>100.0</b>
Appenzell Rh.-ext.	15	0.3	3	0.2
Appenzell Rh.-int.	2	0.0	1	0.1
Argovie	158	3.2	48	3.1
Bâle-Campagne	94	1.9	26	1.7
Bâle-Ville	70	1.4	31	2.0
Berne	370	7.5	124	8.1
Fribourg	95	1.9	34	2.2
Genève	167	3.4	37	2.4
Glaris	13	0.3	4	0.3
Grisons	52	1.1	11	0.7
Jura	31	0.6	2	0.1
Lucerne	147	3.0	55	3.6
Neuchâtel	38	0.8	17	1.1
Nidwald	10	0.2	1	0.1
Obwald	2	0.0	0	0.0
Saint-Gall	121	2.5	33	2.2
Schaffhouse	51	1.0	8	0.5
Schwyz	79	1.6	9	0.6
Soleure	183	3.7	40	2.6
Tessin	50	1.0	19	1.2
Thurgovie	84	1.7	31	2.0
Uri	11	0.2	2	0.1
Valais	103	2.1	32	2.1
Vaud	250	5.1	85	5.6
Zoug	43	0.9	10	0.7
Zurich	376	7.6	114	7.4
CFA	2'258	45.8	746	48.7
Pas d'indication	42	0.9	3	0.2
Non attribuables	14	0.3	5	0.3

1) Départs volontaires contrôlés et renvois après SaR asile.

Ce tableau inclut tous les cas dans lesquels les personnes concernées ont reçu une décision de renvoi entrée en force à l'issue de la procédure d'asile et le canton a déposé une demande de soutien au retour au SEM (en vue d'établir l'identité de l'intéressé et d'obtenir des documents de voyage) ou lui a remis une annonce de réservation de vol.

#### 14. Entrées et sorties, personnes avec SaR asile dans les CFA, du 01.07.2019 au 30.06.2020, par canton de répartition

Région	Canton compétent	Entrées SaR asile (y c. réadmissions)		Sorties SaR asile <sup>1)</sup>	
		absolu	%	absolu	%
<b>Total régions</b>		<b>2'258</b>	<b>100.0</b>	<b>746</b>	<b>100.0</b>
<b>Région WCH</b>	Fribourg	226	10.0	83	11.1
	Genève	21	0.9	7	0.9
	Jura	2	0.1	0	0.0
	Neuchâtel	59	2.6	13	1.7
	Vaud	4	0.2	1	0.1
	Valais	234	10.4	55	7.4
	Autres cantons / aucune saisie	22	1.0	0	0.0
	<b>Total région WCH</b>	<b>568</b>	<b>25.2</b>	<b>159</b>	<b>21.3</b>
<b>Région BE</b>	Berne	228	10.1	63	8.4
	Autres cantons / aucune saisie	6	0.3	0	0.0
	<b>Total région BE</b>	<b>234</b>	<b>10.4</b>	<b>63</b>	<b>8.4</b>
<b>Région NWCH</b>	Argovie	7	0.3	1	0.1
	Bâle-Campagne	148	6.6	28	3.8
	Bâle -Ville	94	4.2	29	3.9
	Soleure	101	4.5	40	5.4
	Autres cantons / aucune saisie	10	0.4	0	0.0
	<b>Total région NWCH</b>	<b>360</b>	<b>15.9</b>	<b>98</b>	<b>13.1</b>
<b>Région TZCH</b>	Lucerne	203	9.0	84	11.3
	Nidwald	0	0.0	0	0.0
	Obwald	3	0.1	2	0.3
	Schwyz	5	0.2	1	0.1
	Tessin	89	3.9	28	3.8
	Uri	0	0.0	0	0.0
	Zoug	2	0.1	1	0.1
	Autres cantons / aucune saisie	20	0.9	0	0.0
	<b>Total région TCH</b>	<b>322</b>	<b>14.3</b>	<b>116</b>	<b>15.5</b>
<b>Région ZH</b>	Zürich	375	16.6	174	23.3
	Übrige Kantone / nicht erfasst	12	0.5	0	0.0
	<b>Total région ZH</b>	<b>387</b>	<b>17.1</b>	<b>174</b>	<b>23.3</b>
<b>Région OCH</b>	Appenzell Rh.-ext.	0	0.0	0	0.0
	Appenzell Rh.-int.	0	0.0	0	0.0
	Glaris	0	0.0	0	0.0
	Grisons	1	0.0	1	0.1
	Saint-Gall	97	4.3	32	4.3
	Schaffhouse	0	0.0	0	0.0
	Thurgovie	254	11.2	103	13.8
	Autres cantons / aucune saisie	12	0.5	0	0.0
	<b>Total région OCH</b>	<b>364</b>	<b>16.1</b>	<b>136</b>	<b>18.2</b>
Région non attribuable		23	1.0	0	0.0

1) Départs autonomes et rapatriements après SaR asile

Ce tableau inclut les cas pour lesquels l'exécution du renvoi a lieu directement depuis un CFA.

## 15. Nombre de NEM Dublin, de transferts Dublin et de cas Dublin pour lesquels les subventions ne sont plus versées en vertu de l'art. 89b LAsi, par canton

Le tableau ci-dessous met en évidence le nombre de NEM entrées en force l'année dernière dans le domaine de Dublin, le nombre de transferts dans l'État Dublin compétent effectués cette même année et le nombre de cas Dublin dans lesquels le SEM s'est abstenu de verser les subventions, conformément à l'art. 89b de la loi sur l'asile (LAsi), parce que l'intéressé n'a pas été transféré dans les délais vers l'État Dublin compétent. À noter qu'une NEM entrée en force peut également donner lieu à un départ non contrôlé ou autre (voir p. 9). C'est pourquoi le nombre de transferts est toujours moins élevé que le nombre de NEM Dublin entrées en force ; du fait du décalage entre la décision et le transfert, ce nombre peut aussi concerner des cas plus anciens. Lorsque le délai d'un transfert n'est pas respecté et que la personne concernée n'est pas partie de manière non contrôlée, la Suisse est responsable de la demande et doit introduire une procédure d'asile nationale. Ceci entraîne d'importantes répercussions financières. Depuis le mois d'octobre 2016, la Confédération peut, en vertu de l'art. 89b LAsi, s'abstenir de verser les indemnités forfaitaires (subventions) à un canton ou lui réclamer le remboursement d'indemnités déjà versées si ce canton ne remplit pas ses obligations en matière d'exécution des renvois ou ne les remplit que partiellement et que rien ne justifie de tels manquements. Depuis janvier 2019, la disposition pertinente de la loi est également applicable à la (non-)exécution dans l'État de provenance si certaines circonstances sont réunies. À ce jour, toutefois, aucun cas de ce type n'a encore été signalé.

Canton	Nombre de NEM Dublin entrées en force 1.7.2019 – 30.6.2020	Nombre de transferts Dublin out 1.7.2019 – 30.6.2020	Nombre de cas pour lesquels le versement des subventions a été arrêté 1.7.2019 – 30.6.2020
<b>Total</b>	<b>2'020</b>	<b>1'174</b>	<b>30</b>
Appenzell Rh.-ext.	0	1	0
Appenzell Rh.-int.	0	0	0
Argovie	10	31	0
Bâle-Campagne	139	45	0
Bâle-Ville	53	36	4
Berne	241	138	0
Fribourg	226	83	0
Genève	20	22	8
Glaris	0	2	0
Grisons	3	12	0
Jura	4	3	0
Lucerne	233	117	0
Neuchâtel	18	5	1
Nidwald	1	5	0
Obwald	0	0	0
Saint-Gall	48	21	0
Schaffhouse	3	0	0
Schwyz	1	1	0
Soleure	155	65	0
Tessin	78	34	1
Thurgovie	260	88	0
Uri	3	2	0
Valais	7	6	3
Vaud	221	82	13

Canton	Nombre de NEM Dublin entrées en force 1.7.2019 – 30.6.2020	Nombre de transferts Dublin out 1.7.2019 – 30.6.2020	Nombre de cas pour lesquels le versement des subventions a été arrêté 1.7.2019 – 30.6.2020
Zoug	4	11	0
Zurich	276	201	0
Pas d'indication	16	163	0

## 16. Nombre de détentions ordonnées, par canton, du 01.01.2019 au 31.12.2019

En ce qui concerne l'exécution des décisions de renvoi, les autorités cantonales compétentes peuvent, sous certaines conditions, ordonner des mesures de contrainte. Le tableau ci-après montre le nombre de détention ordonnées, par canton et type de détention, en vertu de la LEI.

Canton	Rétention (art. 73 LEI) <sup>1</sup>	Détention en phase préparatoire (art. 75 LEI)	Détention en vue du renvoi ou de l'expulsion (art. 76 LEI)	Détention en vue du renvoi dans le cadre de la procédure Dublin (art. 76a LEI)	Détention en vue du refoulement, non-collaboration à l'obtention des documents de voyage (art. 77 LEI)	Détention pour insoumission (art. 78 LEI)
Appenzell Rh.-ext.	0	0	10	2	0	0
Appenzell Rh.-int.	0	0	0	0	0	0
Argovie	14	1	33	37	6	1
Bâle-Campagne	2	9	38	15	0	0
Bâle-Ville	141	1	47	76	2	1
Berne	194	9	296	184	0	1
Fribourg	9	26	35	56	0	1
Genève	10	4	223	48	5	2
Glaris	4	0	13	5	0	0
Grisons	4	7	21	27	0	0
Jura	1	0	14	7	0	0
Lucerne	41	3	108	99	1	1
Neuchâtel	0	0	7	6	0	0
Nidwald	8	0	2	7	0	0
Obwald	2	0	1	0	0	0
Saint-Gall	6	2	170	48	5	2
Schaffhouse	2	0	8	0	0	0
Schwyz	133	0	18	38	0	2
Soleure	61	2	114	41	0	2
Tessin	10	13	33	32	0	0
Thurgovie	10	2	28	83	5	2
Uri	18	0	12	3	0	0
Valais	2	2	148	14	0	0
Vaud	0	1	85	47	3	0
Zoug	11	0	29	27	0	0
Zurich	0	3	155	221	1	22
<b>Total</b>	<b>683</b>	<b>85</b>	<b>1'648</b>	<b>1'123</b>	<b>28</b>	<b>37</b>
<i>Total 2018</i>	<i>628</i>	<i>93</i>	<i>1'895</i>	<i>1'213</i>	<i>22</i>	<i>61</i>

<sup>1</sup> Les cantons n'ont pas tous saisi les données relatives à la rétention dans le SYMIC.

## Remarques

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet du Secrétariat d'Etat aux migrations au format Excel<sup>1)</sup>.

<sup>1)</sup> <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik.html>